

Protection au titre des monuments historiques d'une parcelle de vigne appellation Saint Mont sur la commune de Sarragachies

La commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS), dans sa séance du 1^{er} juin 2012, s'est saisie d'un dossier singulier : l'éventuelle protection, au titre des monuments historiques, d'une parcelle de vigne située sur le territoire de la commune de Sarragachies, un terroir aux sables profonds de l'appellation Saint-Mont.

Cette demande, motivée par le caractère remarquable à divers titres de cette parcelle, faisait suite à un

repérage effectué par des chercheurs de l'INRA de Bordeaux et de l'Institut français de la vigne et du vin.

D'une superficie de 40 a, cette parcelle de souches très anciennes et non greffées offre en effet un remarquable exemple de biodiversité et de patrimoine génétique : 600 pieds sur 12 rangs, une vingtaine de cépages différents et, parmi eux, 7 non répertoriés antérieurement.

De plus, elle témoigne de modes

de culture ancestraux (notamment : plantation en pieds doubles disposés en carré) disparus avec la crise du phylloxéra.

Sensible au caractère exceptionnel de ce conservatoire, lieu de mémoire végétale préservé grâce à l'action de professionnels passionnés, la CRPS s'est prononcée pour l'inscription de la parcelle au titre des monuments historiques, une première en France.

14 Volonté Paysanne du Gers n° 1214 - 6 juillet 2012